



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 31 octobre 2017  
19 heures 00

-----

GF/CS

N° 002197

Animation jeunesse -  
Convention  
d'Objectifs du Contrat  
Enfance Jeunesse  
(C.E.J)

Affiché le :

Le mardi 31 octobre 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le Mercredi 25 octobre 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal),

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal)

**ABSENTS** : M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal),

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Il est rappelé au conseil la délibération n° 1932 du 8 décembre 2015 approuvant la signature de la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse pour une durée de quatre ans entre la Commune, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.

Le Contrat Enfance Jeunesse est un dispositif par lequel la collectivité s'engage à mener une politique éducative sur son territoire. Ce dispositif est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il est rappelé au conseil que les actions éligibles et contractualisées sont subventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole en fonction du taux de fréquentation pour un montant plafonné à hauteur de 55 % du reste à charge.

Une partie de ces actions est réalisée par l'Association Pour Animation Social (APAS) soit :

- L'accueil de loisirs maternel pour les enfants de 3 à 6 ans au local 'l'arbre à lire' sis place Delattre de Tassigny et l'accueil de loisirs primaire pour les enfants de 6 à 12 ans dans les locaux de la 'Maison Bonhomme' sis 455 avenue de Verdun à Apt.

Le montant des actions réalisées par l'APAS s'élève à 14 900 €

La convention avec l'association APAS partenaire de la commune, de la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole est présentée au conseil.

En conséquence, il est demandé au conseil de délibérer pour approuver l'action 2017 proposée par l'APAS dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et à autoriser Madame le Maire à signer la convention.

## **LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ**

**Approuve**, l'action 2017 réalisée par l'APAS.

**Autorise**, madame Le Maire à signer la convention avec l'APAS.

**Approuve**, le montant total de la dépense à la charge de la commune de 14900 € au bénéfice de l'APAS.

**Dit**, que la somme est inscrite au chapitre 67 article 6745 du budget primitif 2017.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Dominique SANTONI**